



**Julien DENORMANDIE, ministre
chargé de la Ville et du Logement**

Paris, le 30 octobre 2019

Communiqué de presse

Période hivernale 2019-2020 : jusqu'à 14.000 places supplémentaires, des maraudes et des accueils de jour renforcés pour protéger les plus fragiles

L'hébergement des plus démunis est un enjeu primordial de la solidarité nationale. Chaque jour, l'État finance et gère avec les associations, 146.000 places d'hébergement d'urgence généraliste pour venir en aide à ces publics, les mettre à l'abri et engager un travail d'évaluation sociale et d'accompagnement pour une sortie vers le logement. L'action doit être redoublée alors que les températures vont baisser. À compter du 1er novembre et jusqu'au 31 mars 2020, M. Julien DENORMANDIE, ministre de la Ville et du logement, active le plan hivernal sur l'ensemble du territoire.

Le Gouvernement a demandé aux préfets d'identifier **jusqu'à 14.000 places hivernales** supplémentaires qui pourront être mobilisées. Elles ouvriront de manière progressive en tant que besoin. Dans cette recherche de places et de locaux, l'Etat a un devoir d'exemplarité. En ce sens, Julien DENORMANDIE a adressé un courrier à l'ensemble des ministres et aux institutions pour identifier des sites disponibles pour la période hivernale et au-delà. Cet appel à la solidarité nationale est étendu pour la première fois aux acteurs privés de l'immobilier.

Le plan hivernal 2019-2020 se traduit aussi par des financements renforcés pour les dispositifs d'aller-vers. Il s'agit de sortir les personnes de la rue en amorçant un contact avec un travailleur social, point de départ du parcours de réinsertion. Ce sont **100 millions d'euros supplémentaires qui sont inscrits dans le projet de loi de finances 2020 pour l'hébergement d'urgence et le Logement d'abord, afin de renforcer notamment les maraudes (reconduite des actions de renforcement de 5 millions d'euros) et les accueils de jour (4 millions d'euros supplémentaires)**. En lien étroit avec les collectivités et les associations, il s'agit de conforter le rôle de ces derniers en augmentant leurs amplitudes horaires, en améliorant leur bouquet de services notamment avec des bagageries solidaires

ou encore en développant la participation des personnes accueillies.

Julien DENORMANDIE a déclaré qu' « *en appui à l'aller vers, il s'agit d'apporter soutien et solutions aux personnes sans-abris. Il faut agir avec beaucoup d'humilité et de détermination. L'effort sans précédent se poursuit pour l'hébergement d'urgence mais aussi pour le Logement d'abord. L'année dernière 70 000 personnes sont sorties d'un hébergement ou de la rue grâce à l'action conjointe de l'Etat, des associations et des collectivités.* »

Enfin, si le plan hivernal vise à permettre la mise à l'abri d'un maximum de personnes en détresse, il doit être aussi l'occasion d'enclencher un accompagnement vers l'inclusion sociale des personnes les plus précarisées. L'Etat met ainsi en œuvre le plan « [Logement d'abord](#) » avec pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile grâce à la création de places de logement adapté et de logements très sociaux. Ainsi, 45 millions d'euros supplémentaires seront alloués à cette politique dès 2020.

Les services de l'Etat sont totalement mobilisés pour l'hébergement des plus démunis dans un contexte où la demande d'hébergement reste très forte. Julien DENORMANDIE tiendra des réunions de suivi régulières avec les associations ainsi que des visio-conférences avec les préfets de région pour suivre le déploiement du plan hivernal et les difficultés rencontrées sur le terrain.

Contact presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
[@Min_Territoires](https://twitter.com/Min_Territoires)